

Séance du 11 septembre 1953
Session budgétaire

Le quatre septembre mil neuf cent cinquante trois, à dix heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Combrès s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r: Allary Jean. Louis, Maire

Présents: M^{rs}: Allary, Ferret, Phélippeau, Campot, Mozière, Viollet, Faure, Bajile, Bauchot, Fichou.

Absent: M^r: Thounier

Secrétaire: M^r: Mozière

Aide aux sinistrés de l'ouragan.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter une somme de 5.000 francs pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan. Cette somme sera prise au Chapitre XII article 1. Dépenses Imprévues de l'exercice 1953.

Abonnement à publication

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire un abonnement à :

l'École des Communes et Jurisprudence Municipale.
Compte Administratif 1952.

Monsieur Ferret Fernand est élu président de séance pour le vote du compte administratif 1952.

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1952 évalués par le budget à :	1.460.221	B. 39 2.144
ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de :	1.350.225	4.486
La recette de 1952 demeure définitivement fixée à la somme de :	1.350.225	4.486

Dépenses

Les dépenses créditées au budget primitif de 1952 s'élevant à 1.015.000 frs. il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice :	1.015.000	500
	615.717	16.44
Total des dépenses prévisionnelles :	1.430.717	
De cette somme il faut déduire celle de :	339.559	
Il reste :		
Crédits restés sans emploi :	104.193	2.144
Dépenses à reporter au budget supplémentaire 53 :	235.366	
Somme égale :	339.559.	

Les dépenses de l'exercice 1952 sont définitivement fixés à :

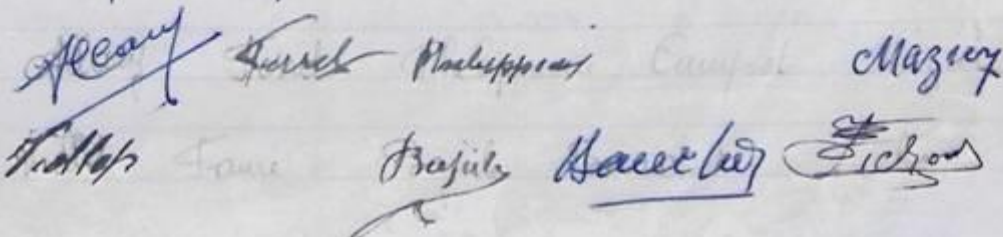
Les recettes de toute nature étant de :	1.091.158	
Les dépenses de :	1.350.225	4.486
Il reste pour excédent définitif la somme de :	1.091.158	
	259.067	4.486

laquelle sera portée au Chapitre des recettes ou dépenses supplémentaires du budget de l'exercice 1953.

Toutes les opérations de l'exercice 1952 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Le Budget supplémentaire vicinal 1953 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 184.420 francs.

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.



 Ferret, Pichon, Frajola, Baccet, Pichon, Frajola, Baccet, Pichon